

COMMUNE DE Etalle

-
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PROJETS DE PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LES RIVIÈRES
PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET SECTORISÉE (PARIS) 2022-2027

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

-
ENQUÊTE PUBLIQUE
-

Le Collège Communal informe la population que les projets de Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027, élaborés par les gestionnaires de cours d'eau conformément aux articles D.33/3 à D.33/6 du Code de l'Eau, sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
05/09/2022	15/09/2022	Lundi 31 octobre 2022 à 11h30	M.-V. Marquet

Le dossier dématérialisé peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, OU sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M.-V. Marquet marie-valerie.marquet@etalle.be ou 063/45.01.25

Le dossier est également consultable sur le site internet : enquetepublique-paris.wallonie.be

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 31 octobre 2022 au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets de Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027

Via courriel : enquetepublique.paris@spw.wallonie.be
ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE
Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction des Cours d'eau non navigables
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Etalle, le 22/08/2022.

La Directrice générale,
A.-M. Dourte

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
H. Thiry

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.